

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 493

présenté par

M. Ferrara, M. Hetzel, M. Minot, Mme Trastour-Isnart, Mme Bassire, M. Cattin, M. Boucard,
M. Bazin, M. Vialay, M. de Ganay, Mme Louwagie, M. Masson, M. Brun et M. Descoeur

ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 2 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 2) à 5) de l'article 15 suggèrent que la vente et le conseil sont deux activités incompatibles.

Or, les agriculteurs devraient pouvoir conserver la liberté de décider de recourir ou non à un conseil externe et de choisir leur propre itinéraire agronomique. La séparation capitaliste du conseil et de la vente va automatiquement entraîner des difficultés logistiques dont les agriculteurs n'ont vraiment pas besoin aujourd'hui. En effet, il sera compliqué pour eux de conserver une diversité d'offres de conseil qui réponde à leurs besoins spécifiques et d'avoir une garantie d'approvisionnement efficace et régulière des intrants qu'ils auront librement choisis. Je demande donc la suppression de ces alinéas qui portent atteinte au libre arbitre des agriculteurs.